



LES ÉLECTIONS

> Absent le jour du scrutin ? Voir la page sur le **vote par procuration** (<http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/etat-civil-et-elections/les-elections/936-le-vote-par-procuration.html>)

Bien que la date limite des inscriptions soit fixée au 31 décembre de l'année N-1 pour pouvoir participer aux scrutins de l'année N, il est vivement recommandé aux électeurs de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour s'inscrire sur les listes électorales.

Inscrivez-vous en ligne sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) : ce service vous permet d'effectuer la démarche entièrement à distance et de suivre l'avancement de votre dossier grâce un compte personnalisé et sécurisé.



(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

Inscription sur les listes électorales sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Électeurs concernés :

- personnes domiciliées à Périgueux et n'ayant pas encore sollicité leur inscription.
- jeunes ayant eu 18 ans dans l'année ou nés avant le 28 février de l'année suivante : ils (elles) doivent recevoir un courrier de la mairie, courant octobre, les avisant de leur inscription d'office. Les jeunes concerné(e)s qui ne recevraient pas ce courrier doivent contacter la mairie afin de se faire inscrire dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Documents à présenter obligatoirement :

- pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an)
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'EDF ou de téléphone)

CHANGEMENTS CONCERNANT LES ÉLECTEURS DÉJÀ INSCRITS

Les électeurs déjà inscrits doivent également signaler en mairie, tout changement ou complément d'information les concernant (adresse, état civil).

Il convient de rappeler qu'un changement d'adresse signalé à la Poste ne suffit pas pour recevoir sa carte électorale à la nouvelle adresse.

En effet, les cartes n'ayant pas trouvé leur destinataire sont retournées par les services postaux à la mairie expéditrice, la Poste n'étant pas habilitée à communiquer les nouvelles adresses dont elle a connaissance.

Tout changement ne peut être effectué qu'à la demande de l'électeur qui doit produire obligatoirement un justificatif de domicile.

DÉPÔT DES DEMANDES

← **TÉLÉCHARGER, IMPRIMER, REMPLIR LE FORMULAIRE QUI VOUS CONCERNE :**

← Citoyen français

Demande d'inscription sur les listes électorales

([télécharger le pdf](http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionfrancais.pdf) (http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionfrancais.pdf), 57 Ko)

← Citoyen non français de l'Union Européenne - élections municipales

Demande d'inscription sur la liste complémentaire municipale

([télécharger le pdf](http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionue.pdf) (http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionue.pdf), 54 Ko)

← Citoyen non français de l'Union Européenne - élections des représentants français au Parlement Européen

Demande d'inscription sur la liste complémentaire européenne

([télécharger le pdf](http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionue2.pdf) (http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-09-etat-civil/PDF/electionsinscriptionue2.pdf), 54 Ko)

← **FAIRE PARVENIR LE FORMULAIRE REMPLI, ACCOMPAGNÉ DES PHOTOCOPIES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES - NE PAS OUBLIER DE PRÉCISER LE DERNIER LIEU DE VOTE :**

- directement au service des élections de la mairie,
- ou par correspondance à
Mairie de Périgueux
Service Etat civil
BP 20130

24019 Périgueux cedex

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service élections de la mairie, soit en se déplaçant, soit en téléphonant au 05 53 02 82 41.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML))



DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)